

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones	
					527
HABITATION		classe A-1 unifamiliale isolée		●[1]	
		classe A-2 unifamiliale jumelée	art. 14.6		
		classe A-3 unifamiliale en rangée			
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée		●[1][2]	
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée	art. 14.6		
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée			
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)			
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)			
		classe D - habitation communautaire			
		classe E - résidences personnes âgées	règl. const. art. 5.7		
		classe F - maison mobile			
	COMMERCE		classe A-1 bureaux		
			classe A-2 services		
			classe A-3 alimentation et vente au détail		
			classe A-4 télécommunications		
		classe B-1 spectacles, salles de réunion			
		classe B-2 bars, brasseries			
		classe B-3 commerces érotiques			
		classe B-4 récréation intérieure			
		classe B-5 arcades			
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.3		
		classe B-7 récréation ext. extensive			
		classe B-8 observation nature			
		classe B-9 clubs sociaux			
		classe C-1 hébergement			
		classe C-2 gîte touristique			
		classe C-3 restauration			
		classe C-4 cantines			
		classe D-1 poste d'essence	art. 19.2		
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2, 19.3		
		classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.2, 19.3		
		classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2		
		classe D-5 pièces et accessoires			
	classe E-1 construction, terrassement				
	classe E-2 vente en gros, transport				
	classe E-3 para-agricole				
	classe E-4 autres usages commerciaux				
INDUSTRIE		classe A	art. 20.2, 20.3		
		classe B	art. 20.2, 20.3		
		classe C	art. 20.2, 20.3		
		classe D extraction	art. 17.4		
		classe E récupération, recyclage	art. 17.6		
		classe F traitement boues, lisiers	art. 17.6		
	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		classe A-1 services gouvernementaux		
		classe A-2 santé, éducation			
		classe A-3 centres d'accueil			
		classe A-4 services culturels et communautaires			
		classe A-5 sécurité publique, voirie			
		classe A-6 lieux de culte			
		classe B parcs, équipements récréatifs			
		classe C équip. publics	art. 7.5.2		
		classe D infras. publiques			
AGRICOLE			classe A agriculture	art. 6.5, 7.4.1, 7.4.2	●
		classe B élevage	art. 21.1, 21.2		
		classe C activités complémentaires		●	
		classe D activités agrotouristiques		●	
		classe E animaux domestiques	art. 21.3		
Notes particulières:					
[1] limité aux résidences de ferme et aux résidences bénéficiant d'un droit acquis ou ayant obtenues une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole avant la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 92-2005					
[2] Limité aux habitations bifamiliales					

		Article de zonage	Zones	
			527	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1	7,6
		marge de recul latérale min. (m)		2
		somme des marges de recul latérales min. (m)		4
		marge de recul arrière min. (m)		6
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)		2
		hauteur maximale (m)		—
		façade minimale (m)		7,5
		profondeur minimale (m)		6
		superficie min. au sol (m ca)		55
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10
	<b>AUTRES NORMES</b>	normes patrimoniales	art. 14.3	
		zones à risque d'inondation		●
		projet intégré	art. 14.5	
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	Règlement 92-2005-15	En vigueur 2007-10-01	
		Projet de règlement 92-2005-33		*
	Notes particulières:			